Datum: 07.09.2017



Radio Jura Bernois Online

RJB -Radio Jura Bernois 2710 Tavannes 032/ 482 60 30 www.rjb.ch Medienart: Internet Medientyp: Infoseiter UUpM: 23'000 Page Visits: 148'620



Auftrag: 1084726 Themen-Nr.: 150.001 Referenz: 66645442 Ausschnitt Seite: 1/2

Les Eglises gagnent en autonomie

Le Grand Conseil a largement soutenu mercredi une révision de la Loi sur les Eglises nationales bernoises. Ces dernières pourront engager elles - mêmes les ecclésiastiques.

La Collégiale de St - Imier.

Davantage d'indépendance pour les autorités religieuses. Le Grand Conseil a accepté mercredi en première lecture une révision de la Loi sur les Eglises nationales bernoises, qui concerne l'Eglise réformée évangélique, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne. Le texte a été soutenu par 131 voix contre 8 et une abstention.

Le montant versé par l'Etat à ces institutions pour leurs prestations d'intérêt général reste le même, mais les Eglises pourront engager elles - mêmes les ecclésiastiques et répartir les postes de travail.

Un timide début de divorce

Les députés ont salué ce premier pas vers une séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais beaucoup d'entre eux ont regretté qu'il ne soit pas plus important. Le groupe vert'libéral a même essayé de renvoyer le projet, pour que le gouvernement élabore une nouvelle loi qui affirme clairement que le canton de Berne est laïque.

Cette proposition a été largement refusée, la plupart des groupes estimant qu'une séparation claire entre l'Église et l'État doit se faire progressivement. Plusieurs députés ont aussi réclamé une stratégie religieuse globale, qui permette de tenir compte de l'ensemble des communautés implantées dans le canton.

Egalité entre femmes et hommes

Le groupe socialiste a également tenté de modifier la loi pour obliger les Eglises (essentiellement l' Eglise catholique romaine) à traiter les femmes et les hommes sur un pied d'égalité pour être admis à exercer la fonction d'ecclésiastique. Un amendement qui a été refusé par 78 voix contre 49 et 7 abstentions, la majorité estimant qu'une telle disposition n'aurait aucun effet et que les Eglises bénéficiaient de la liberté religieuse pour définir leur mode de fonctionnement. Une position défendue avec vigueur par Anne Caroline Graber, députée UDC de La Neuveville:

Ecouter le son

La Loi sur les Eglises nationales bernoises sera encore examinée par le Grand Conseil en deuxième lecture. Les dispositions relatives à la caisse de pension des prêtres doivent être précisées. La loi devrait entrer en vigueur en 2020. /mvr

Réagir

Sur le même sujet

06.09.2017 - 21:17 La situation au Centre hospitalier de Bienne inquiète 06.09.2017 - 20:59 Maladie : des mesures pour limiter la hausse des primes 05.09.2017 - 11:33 L'UDC du Jura bernois veut la peau des articles 138 et 139 05.09.2017 - 09:45 Daphné Rüfenacht quitte le Grand Conseil 30.08.2017 - 10:24 La Députation francophone attendra avant de prendre position

Commentaire 0





Radio Jura Bernois Online

RJB -Radio Jura Bernois 2710 Tavannes 032/ 482 60 30 www.rjb.ch Medienart: Internet Medientyp: Infoseiten UUpM: 23'000 Page Visits: 148'620



Auftrag: 1084726 Themen-Nr.: 150.001 Referenz: 66645442 Ausschnitt Seite: 2/2

//bnj-rjb.disqus.com